



Édition janvier-février-mars 2022, volume 1



Municipalité de  
L'Isle-aux-Coudres

1026, chemin des Coudriers  
Téléphone : 418 760-1060  
Télécopieur : 418 760-1061  
Courriel :  
contact@municipaliteiac.ca  
Site Internet :  
www.municipaliteiac.ca

Veillez prendre note que l'hôtel de ville est ouvert au public dans le respect des mesures sanitaires en vigueur selon l'horaire suivant :

Du lundi au vendredi :

De 8h00 à 12h00 et  
de 13h00 à 16h00  
Soyez les bienvenus!



## Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

Le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres, à sa séance ordinaire du 13 décembre 2021, a adopté son calendrier relatif à la tenue de ses séances ordinaires pour l'année 2022.

Ce calendrier se détaille comme suit :

17 janvier	14 février	14 mars
11 avril	9 mai	13 juin
11 juillet	8 août	12 septembre
11 octobre	14 novembre	12 décembre

De façon générale, les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu le **deuxième (2<sup>e</sup>) lundi** de chaque mois, à l'exception de celle de janvier qui aura lieu le **troisième lundi** et de celle d'octobre qui aura lieu le **deuxième mardi** du mois. Les séances débutent à 19h00.

## Mot du maire

Chers (ères) concitoyens (ennes),

C'est la première fois à titre de Maire que je m'adresse à vous aujourd'hui par la voie de la Municipalité!

En effet, depuis mon assermentation qui a eu lieu le 15 novembre dernier, j'occupe une place dont je connaissais l'importance, évidemment, mais que j'en connais bien davantage la teneur aujourd'hui, étant à mon siège presque tous les jours pour m'enquérir d'informations importantes pour faire avancer les choses. Je prends doucement mais sûrement la place que vous m'avez offerte, et plus les semaines défilent, plus je me sens prêt à affronter la charge de travail que j'ai acceptée.

Avec l'équipe en place, nous partageons nos opinions avec conviction et détermination, au meilleur de nos connaissances, et travaillons nos dossiers avec l'attention qu'ils méritent. Plein de défis nous attendent pour la prochaine année, dont certains plus difficiles, certes, mais nous les prendrons un à un, pour le bien du développement économique, touristique, social, environnemental et durable de notre milieu de vie, notre si belle Isle-aux-Coudres, laquelle fait l'envie de milliers de personnes!

Je m'étais fait la promesse d'aller vers vous, et déjà, plusieurs rencontres ont été effectuées afin de mieux cerner les groupes en place. Je profite de l'occasion pour remercier ces personnes qui ont bien voulu m'informer sur ce qui a été fait, et ce qu'il y a à faire, dans une réalité insulaire, et voir aux possibles mieux être de tous et chacun! D'autres rencontres s'effectueront dans les prochaines semaines, dans le but de mieux vous connaître!

Avec vous, nous entamons un nouveau parcours placé sous le signe d'un changement positif dans nos rapports et projets communs, basé sur l'humanisme.

Puisse ce nouveau départ porter la marque de toutes les possibilités et de grandes réalisations. Mon vœu le plus cher est que cette nouvelle année vous fasse saisir de nouvelles opportunités autant qu'il élargisse vos potentialités pour un accroissement accéléré, personnellement et professionnellement.

Merci pour votre confiance, elle m'anime pour défendre nos acquis et pour travailler sur d'autres belles réalisations à venir!

A vous tous et toutes je souhaite une année fructueuse dans la santé, l'union, la paix, et le partage.



## Déneigement des propriétés privées sur le chemin des Coudriers (La Baleine)

La municipalité demande la collaboration des propriétaires et de leurs entrepreneurs en déneigement afin de ne pas pousser ni souffler la neige sur l'emprise Sud du chemin, et ce, afin de préserver les plantations qui ont été faites à la fin de l'été.

## Stationnement dans les chemins municipaux en période hivernale

Afin de ne pas entraver la circulation sur les chemins municipaux, la municipalité demande votre collaboration afin d'éviter le plus possible de vous stationner en bordure de ceux-ci, notamment lorsque des opérations de déneigement sont en cours et, plus particulièrement, aux endroits où les chemins sont très étroits comme notamment le chemin du Mouillage.

## Service incendie



N'oubliez pas de communiquer avec Monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie, au 418-240-0642, si vous désirez faire la demande d'un permis pour faire brûler des branches, allumer un feu de joie, etc.

## Piste de ski de fond

L'ouverture de la piste de ski de fond est tributaire des conditions climatiques et de la quantité de neige au sol. Pour en permettre l'ouverture et la sécurité des skieurs, l'accumulation de neige doit être suffisante.

Le sentier a une longueur de 7.5 km et est située entièrement sur des terres privées. Il est donc important de respecter leur propriété. Il va de soi également que ce sentier ne peut pas être fréquenté par des amateurs de raquettes, de marche et, encore moins, de motoneiges. C'est une activité qui nécessite des sentiers bien entretenus, il faut donc en respecter les règles.

## Ouverture de la patinoire

Déjà, les employés municipaux ont débuté les travaux préalables à la préparation de la glace. La municipalité vous tiendra informés via les médias locaux et sociaux dès que la surface de la glace sera adéquate et praticable.

Nous vous rappelons l'importance de respecter les horaires des différentes activités prévues au calendrier ainsi que les règles de civisme applicables sur tous les terrains municipaux. Étant toujours en période de pandémie, il sera essentiel de respecter les règles sanitaires recommandées par la Santé publique. À cet effet, aucun flânage ne sera toléré à l'intérieur du chalet de la patinoire, il s'agit d'une exigence du ministère. **Nous comptons sur la collaboration des parents afin de faire la promotion de ces règles auprès de leurs enfants.**

## Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques

Si ce n'est pas déjà fait et que vous devez le faire, notez que vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 afin de procéder à la mise aux normes de vos installations septiques. Nous vous conseillons de vous y prendre assez tôt, étant donné toutes les démarches qu'impliquent ce genre de dossier (étude de sol, réalisation d'un plan, émission d'un permis, exécution des travaux, etc.).

Le programme de financement offert par la municipalité ne sera disponible qu'à l'égard des demandes dûment déposées le ou avant le **1<sup>er</sup> décembre 2022**. À ce sujet, toutes les conditions d'admissibilité et le formulaire de demande sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité (www.municipaliteiac.ca) ainsi qu'au bureau municipal (Règlement 2020-10).

Pour obtenir plus d'informations sur le fonctionnement de ce programme, n'hésitez pas à nous téléphoner et il nous fera plaisir de vous aider.

## Congé du temps des fêtes

Pour le congé du temps des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 18 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement. Nous serons de retour le 5 janvier 2022, dès 8h00.

Pour toute urgence, vous pouvez joindre l'employé municipal en service au 418-240-0181.

## La numérotation d'immeubles

Vos services d'urgence vous rappellent qu'un numéro civique est obligatoire sur tout bâtiment principal et celui-ci doit être visible en tout temps. En saison hivernale, dans le cas où ce numéro serait dissimulé derrière un portique temporaire, bien vouloir en installer un sur ledit portique.

